

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 24 novembre 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 24 novembre 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 novembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméGodin demande à Cantagrel de chercher un avocat capable de défendre le Famillistère, non un avocat phalanstérien, mais une notabilité du barreau. Godin avance le nom de Darimon, avocat député chargé de la question du travail dans le journal *Le Presse*. Il indique à Cantagrel qu'il ne connaît pas Versigny et que Morellet n'a pas l'autorité désirée. Godin explique à Cantagrel que l'insinuation

d'adultère est une invention de sa femme et tire son semblant de vérité de la collaboration de Marie Moret à ses travaux scientifiques et à l'éducation de l'enfance au Familistère. Il communique à Cantagrel une copie de « l'ignoble et sale chanson ».

Notes

- La signature de la lettre n'apparaît pas sur la copie.
- François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 27 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Darimon, Alfred \(1819-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Morellet, Alphonse \(1809-1875\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Œuvres citées [La Presse, Paris, 1836-1952](#).

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Ingénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec Maria Josépha Elisabeth Conrads (vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusqu'en 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

Nom Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Genre Femme

Pays d'origine France

Biographie Née en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-

Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

NomVersigny, Victor (1819-1872)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieAvocat, homme politique et fouriériste français né en 1819 à Gray (Haute-Saône) et décédé en 1872 à Paris. Victor Versigny soutient sa thèse de droit à Dijon en 1841 et il s'inscrit au barreau de Besançon. Après la révolution de février 1848, Versigny et son frère Agapite s'efforcent de propager la doctrine fouriériste à Gray. Victor Versigny est élu en mai 1849 représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il siège à gauche. Opposant actif de Louis-Napoléon Bonaparte, il trouve refuge, après le coup d'État du 2 décembre 1851, à Bruxelles puis à Neuchâtel (Suisse) où il accueille Victor Considerant et François Cantagrel. Il rentre en France en 1863 et reprend ses activités d'avocat à Paris. Il réside alors au 4, rue Saint-Hyacinthe à Paris. François Cantagrel le met en relation avec Jean-Baptiste André Godin qui a alors besoin d'un avocat dans le procès en séparation qui oppose l'industriel à son épouse Esther Godin-Lemaire.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (475r 476v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 07/01/2024

Paris le 26 7^{me} 1863 475

Je ne suis en pas dit mon ami
que je pourrais avoir besoin d'un avocat
capable en plaidoirie pour le phalanstère mais
bien pour le familiarisme est à dire pour
une étude pratique sur familiarisation de
la condition des classes ouvrières, pour
cela il ne me paraît pas indispensable
avoir un avocat phalanstérien, mais il
me faut aller des notables du barreau qui
pourrait le mieux éprouver mon affaire
je vois même qu'il serait prudent de prendre
un avocat connu pour ne faire parti d'aucun
côté, consultez donc vos amis pour savoir
quel serait celui que je pourrais consulter à
mon tour, laissez en cela vos griefs personnels
contre tout chose de quelle sont étrangères au
talent et à la bonne volonté que l'avocat
pourrait apporter dans mon affaire
Effectivement les avocats députés qu'on dit de
charger de suivre une affaire en prison
dit en état ainsi M. Darimon ne paraît
avoir pris une position intéressante à
comparer de la même le journal la presse
révélent le principe de liberté et Darimon
y est chargé de la question du travail
des classes ouvrières mon procès est dit avoir
bien peut intéresser, il avait peut-être peut-être

